

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLEE DU RHONE ET DE LA LOIRE

RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

2302 270 MOITI

5 Cent. le Numéro

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

5 Cent. le Numéro

ABONNEMENTS:

LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE, AUTRES DEPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE

Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse. Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIERE ANNEE — N° 14

VENDREDI 10 Août 1894 — Sainte Philomène

— DEMAIN SAINTE SUZANNE, M. —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 33a

RÉDACTION, de 3 heures à minuit. sup. h. a. 10000 2000 M. 10000

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.60 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50

Prix divers pour les Annonces démocratiques et Décis.

BULLETIN DU JOUR

M. Félix Faure en voyage

Hier est arrivé à Brest le *Jean-Bart* ayant à son bord le ministre de la marine M. Félix Faure. Reçu par M. l'amiral Besnard, le ministre a visité l'arsenal, puis le port. M. Faure a pris le plus grand intérêt aux travaux des ouvriers et en a interrogé un certain nombre pour leur demander des détails et des observations sur leurs salaires.

L'Exécution de Caserio

D'aucuns de nos confrères de Paris se croient en mesure d'affirmer que Caserio sera exécuté le 15 août. Cette nouvelle est une simple supposition. Le jour, d'ailleurs, d'une fête chônée serait mal choisi.

Nous croyons que le gouvernement n'a pris encore aucune décision à cet égard.

Lettre de menaces

M. Escanyé, député de Prades, a reçu une lettre anonyme couverte de taches de sang dans laquelle on lui annonce qu'il sera exécuté dans quinze jours par les anarchistes pour avoir voté la loi sur les menées anarchistes. Le parquet a ouvert une enquête.

A propos d'inventions

Il nous vient d'Allemagne la nouvelle qu'un explosif d'une puissance considérable, laissant bien loin derrière lui la dynamite est actuellement essayé dans les polygones de l'Empire par ordre du ministre de la guerre.

A ce propos il paraît, si nous en croyons M. Cardane du *Figaro* que M. Mascart, le président de la commission des inventions, a trouvé sur son bureau la lettre suivante de l'inventeur Turpin.

Monsieur le président, Je vous prie de me faire remettre sans délai les plans et mémoires relatifs à mes travaux, que j'ai confiés à la Commission dans sa séance du 11 juillet dernier.

J'ai l'honneur de vous informer que je m'oppose absolument à toute étude ultérieure de la part du gouvernement, en ce qui concerne mes procédés, et à la construction de mon engin et des projectiles qui s'y rattachent, et qui sont ma propriété.

J'entends poursuivre moi-même les expériences relatives aux inventions que je vous ai soumises, où et quand bon me semblera, mettant ainsi à profit la liberté qui m'est officiellement donnée par les conclusions du rapport livrées à la presse et dont je n'ai pas encore reçu l'avis officiel. Je profite de cette occasion pour protester énergiquement :

1° Contre les termes de ces conclusions, se rattachant surtout à des considérations politiques.

2° Contre la publication de ces conclusions, de nature à me causer un grave préjudice moral et matériel puisqu'elles ne reposent sur aucun fondement sérieux, mais sur de simples appréciations, toutes gratuites d'ailleurs.

3° Contre les prétendues autorités solennelles après coup, qui ne m'ont pas été communiquées le moins du monde et qui, du reste, sont dépourvues d'authenticité et de toute valeur légale.

Je fais à ces différents sujets les plus enlières réserves. Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées. Eugène Turpin.

Or, depuis huit jours, toujours d'après Cardane, la commission des inventions avait formulé une demande d'expériences.

D'après le règlement même de la commission, portant la signature du général Mercier, l'inventeur devait recevoir immédiatement la notification de cette décision.

Il paraîtrait que cette formalité n'a pas été accomplie et que Turpin attend toujours. Mais, ce qui est véritablement étrange, M. le général Mercier a livré à la publicité, au mépris du décret instituant la commission, des conclusions qui devaient rester secrètes. Ces deux faits, dit M. Cardane, ont montré à l'inventeur qu'il aurait tort de se faire des illusions sur le concours que la commission des inventions et le ministre de la guerre s'approprient à lui donner pour les expériences projetées.

Cardane est l'ami de Turpin qui est, on se rappelle, l'auteur du *flair d'artilleur* à la Chambre, au moment de l'interpellation sur l'invention de Turpin. Celui-ci et celui-là sont en présence de l'opinion et de son fond de pouvoir, la commission des inventions. Turpin a apporté des plans, et le général Mercier s'en est servi, — il ne nous appartient pas de l'apprécier — réclame des expériences, ne se déclarant pas convaincu. D'autre part, Turpin se fâche ; mais il se fâche si souvent, ce génie, qu'il n'a pas lieu de s'effrayer. Cependant pourquoi un tel antagonisme qui peut nuire à notre défense nationale entre un ministre de la guerre, il est vrai, et un ingénieur, savant, mais pas commode ?

Le *Temps* a interviewé Turpin, qu'il a trouvé très exalté et qui lui a dit : « J'en ai assez. Je vais retourner à l'étranger. J'offrirai mon invention à l'Allemagne. Je vais écrire une lettre à l'empereur Guillaume pour lui demander un morceau de pain qu'il ne me refusera certainement pas. »

Le Procès des Anarchistes

Fin du réquisitoire

La reprise de l'audience a eu lieu à midi, sans incident.

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

Le gouvernement général de l'Indo-Chine, soucieux d'attirer l'attention sur notre domaine d'Extrême-Orient, espérant peut-être se faire un peu de réclame — ce dont je me garderai bien de le blâmer — a publié, à Hanoi, une brochure dont un exemplaire m'a été remis ces jours derniers.

Ce que nous voulons montrer, — lisons-nous dans l'avant-propos, — c'est l'Indo-Chine française au commencement de 1894, la situation politique, administrative, économique et financière d'une jeune colonie, la basse Cochinchine et de nos protectorats.

Je n'ai pas la prétention d'analyser tout au long cet in-quarto de 300 pages, mais il me semble opportun de citer les passages propres à intéresser un certain public lyonnais dont les intérêts sont si intimement liés à ceux de nos lointaines possessions.

Cet exposé, que je m'efforcerai de restreindre à des limites raisonnables, formera la première partie de mon étude ; dans la seconde, je donnerai les idées personnelles que m'a suggérées un séjour de sept années en Indo-Chine.

Voici, le Tonkin et l'Annam, figurant dans une seule et même notice, bien que le protectorat de la France ne s'exerce pas à Hanoi et à Hué, dans des conditions identiques. Passons sur la description du pays et de ses habitants, ainsi que sur l'histoire de notre protectorat ; ce sont là des questions dont on ne saurait nier l'importance, mais qui nous entraîneraient trop loin. Il me suffira de dire que l'administration actuelle considère la situation comme étant « complètement satisfaisante, pour la première fois depuis notre intervention » ; elle affirme sa foi dans l'œuvre, et, en demandant à la continuer, sans recommencer de nouvelles expériences ; elle indique le chemin parcouru au triple point de vue agricole, commercial et industriel.

En dehors des plantations entreprises par les colons européens, l'agriculture indigène mérite toute l'attention du gouvernement ; c'est sur elle qu'est basée l'impôt annamite, qu'on pourrait appeler « l'impôt sur la culture du riz » ; elle constitue donc une des principales sources de recettes budgétaires.

D'après les rôles d'impôts indigènes, on comptait, au Tonkin, au commencement de 1894, dans les provinces du Delta, 1.532.676 hectares de terrains cultivés, dont 1.128.507 en riz, et ce total, qui marque un progrès considérable sur les années antérieures, s'augmentera dans des proportions qu'il est impossible de déterminer, au fur et à mesure que les habitants, attirés par les avances qui leur sont faites, reviendront dans les régions abandonnées depuis la guerre.

En 1891, la superficie cultivée en riz ne dépassait pas 600.000 hectares, dont le rendement était absorbé par la consommation locale ; aussi, s'inspirant des idées annamites, le protectorat interdisait-il l'exportation du riz, par crainte de la disette. Aujourd'hui, cette crainte disparaît et les barrières étant levées, l'indigène commence à travailler pour l'exportation.

Cette transformation a un autre avantage : elle incite l'Annamite, non seulement à augmenter sa production, mais encore à s'adresser aux cultures riches, suivant l'exemple des Européens, dont les exploitations se développent de jour en jour.

Une de ces entreprises, organisée par M. Thomé, agent d'un syndicat lyonnais, embrasse environ 4100 hectares ; les résultats sont des plus encourageants.

Installé dans une région absolument déserte, il y a environ deux ans, M. Thomé a groupé sur sa concession des villages indigènes auxquels il demande, en échange de la sécurité, des terres et des avances, une part à débattre dans la récolte.

Les planteurs du Tonkin se sont formés en un syndicat qui doit organiser, avant la fin de l'année, un concours agricole dont voici les grandes divisions : Elevage, produits de fermes, cultures, sericulture, outils et machines agricoles.

En résumé, un grand pas a été fait ; si la mise en valeur du pays est relativement lente, la faute en est au manque de capitaux.

En examinant les statistiques du commerce extérieur pour le Tonkin, nous constatons que, de 1875 à 1892, le mouvement s'est élevé de 1 million

et demi à 42 millions de francs environ. En 1893 on relève une moins-value de 1 million ; mais cette diminution, dit la brochure, n'a rien d'inquiétant, car elle provient en grande partie d'un ralentissement dans les expéditions et les arrivages de numéraire ; tous les rapports trimestriels de M. Coqui, directeur général des douanes, démontrent, en effet, que les « importations », et notamment les importations françaises accusent des plus-values sur 1892 ; quand aux « exportations », les chiffres du quatrième trimestre compensent en partie les pertes des trois premiers.

Enfin le transit avec le Yunnan a repris, à la fin 1893, un nouvel essor. Au lieu de 1.069.194 fr. en 1889, on atteignait, au 31 décembre dernier, 8.753.829 fr. pour 1893.

A mon bien vif regret, je suis obligé, faute d'espace, de glisser rapidement sur des points qui nécessiteraient de plus grands développements ; mais le cadre d'un journal quotidien m'impose d'innombrables amputations. Il convient cependant de s'arrêter quelque peu à nos relations avec la grande province chinoise du Yunnan qui ont été le principal prétexte de notre action.

Dans une conférence faite, il y a quelque temps, à la Société d'économie industrielle et commerciale, M. E. Rocher, consul de France à Mong-tzé, a donné des statistiques qui montrent avec quelle rapidité s'accroît le transit par le Fleuve rouge ; en quelques années, il a plus que doublé, et il atteint aujourd'hui une douzaine de millions. On peut juger par là de ce qu'il est permis d'espérer dans l'avenir, quand les « impédiments » de toutes sortes n'existeront plus, quand on aura assuré la sécurité et la rapidité des communications.

Le nombre des consommateurs à satisfaire directement sans compter les populations circonvoisines, très nombreuses, comme on sait, est d'environ 20 millions d'individus, et il faut remarquer que les Annamites sont plus disposés que les autres Chinois à accueillir les étrangers et les produits étrangers. De l'avis de M. Rocher, cela tient à l'extrême diversité des races qui habitent la province, à leurs différences de couleur, de costumes, de langages, de mœurs et de religions. Dans la plaine de Mong-tzé, où l'on compte 60 à 80.000 âmes, les Européens circulent sans que personne fasse attention à eux ; or, il n'en est pas de même dans d'autres régions de la Chine, cependant plus accessibles aux étrangers que le Yunnan.

Enfin, cette province est un des centres les plus riches du monde en métaux, tant par la variété que par l'abondance et la richesse des gisements.

Les avantages qu'offre la voie du Fleuve et la possibilité de substituer plus tard une voie ferrée à la route de terre si imparfaite d'aujourd'hui, qui réunit le point terminus de la navigation à vapeur et les centres de la production minière, autorisent les plus belles espérances, surtout si l'on pense à la mise en contact, grâce à ces moyens de transport perfectionnés, des métaux du Yunnan et des charbons du Tonkin.

De l'avis du Directeur général des douanes, le mouvement général du commerce d'importation du Tonkin n'a pas subi de contre-coup du fait de l'application du nouveau tarif. Sur quelques articles, frappés d'une taxe trop forte, les transactions ont diminué, mais on ne peut rendre, ajoute le haut fonctionnaire précité, le tarif responsable qu'en partie de la baisse signalée dans les importations et les exportations ; puisqu'à la fin de mars 1893, le mouvement commercial était supérieur à celui de la période correspondante de 1892.

La baisse du prix en or de l'argent, qui joue un rôle prépondérant toutes les fois qu'on s'occupe des pays asiatiques, a été particulièrement sensible aux finances du protectorat. Mais elle constitue pour l'indigène une prime à l'exportation, dont les négociants chinois, établis en Indo-Chine, tirent profit.

La brochure officielle fait de ceux-ci un tableau très exact dont voici un extrait :

Enrichi par la spéculation, l'économie et un travail opiniâtre, le Chinois cède son fonds à un compatriote et s'en retourne dans son pays ; d'aucuns, plus ambitieux, ne s'arrêteront pas en si beau chemin. Ceux-là, nous les voyons, au Tonkin et en Annam, exporter presque tout le riz qui se dirige sur Hongkong, acheter l'étain du Yunnan, qu'ils envoient prendre à Mong-

tzé en laissant le sel de contrebande comme article d'échange ; nous les voyons fréter des jonques dont les convois remontent et descendent le Fleuve Rouge ; centraliser les produits précieux des Moïs — bois d'aigle, ivoire, etc. — que les Annamites apportent à Quai-Long, à Haïphong, à Nhat-Trang ; seuls ou aidés par des compatriotes, ils ont toujours assez d'argent pour se présenter à toutes les adjudications, solliciter toutes les entreprises, participer en commandite à toutes les fermes ou les exploiter pour leur propre compte. Ils expédient leurs marchandises par nos steamers, parfois aussi ils possèdent des chaloupes à vapeur. Ils sont, en un mot, de gros négociants, des capitalistes.

Je m'arrête pour aujourd'hui ; dans un prochain article nous examinerons la situation industrielle et minière, en Annam et au Tonkin, en parlant de la soie, produit qui doit intéresser surtout vos lecteurs lyonnais.

C. P. WEHRUNG.

LA POLITIQUE

Depuis que les vacances parlementaires et les chaleurs ont fait du Palais-Bourbon et du Luxembourg un petit Sahara, on ne s'occupe guère plus que des anarchistes.

Nous ne voudrions pas insinuer qu'on s'en occupe trop, mais on nous permettra bien de désirer qu'on ne s'occupe exclusivement que de ceux-ci, ce qui n'est pas en train de se passer du tout.

Il est, en effet, singulier que juste au moment où la circulaire du garde des sceaux prescrivait un usage pondéré de la nouvelle loi contre les anarchistes, un commissaire de police ait précisément trouvé le moyen d'en faire un usage un peu inconsidéré.

Donc, avant-hier, se présentait à Bois-Colombes, près Paris, le commissaire de cette localité, à l'effet d'y pratiquer la perquisition chez un sieur Leneveu, le plus honnête homme du monde, dénoncé comme anarchiste par un ouvrier congédié.

M. Leneveu, dans un ample et compréhensible désir de se justifier, laissa cultiver les tiroirs de son secrétaire, avec la sérénité d'une âme innocente et pure ; mais M^{me} Leneveu, plus nerveuse, se trouva mal en voyant mettre à sac son armoire à glace et est restée, depuis, alitée.

Il faut cependant dire que les journaux bienveillants racontent l'aventure avec une certaine variante. Le commissaire s'est bien présenté chez M. Leneveu, sur la dénonciation, susdite, mais avec son « flair » de commissaire, car il a son « flair » cet excellent fonctionnaire, il a deviné, au premier coup d'œil, qu'il avait été victime d'une mystification. Il allait même se retirer discrètement, lorsque M. Leneveu s'est jeté à ses pieds et l'a supplié de poursuivre le cours de ses investigations.

Nous avions déjà le « guillofiné par persuasion », nous aurons le « perquisition volontaire ». Désormais il suffira qu'un commissaire se présente dans une maison pour que tous les locataires se suspendent à son écharpe pour le prier de passer chez eux la revue de détail.

Cette innovation ouvre même un avenir assez riant aux dépositaires de l'écharpe tricolore. Nous aurons le commissaire qui se présentera le matin, par exemple, dans le but de s'offrir des Pragonards pris sur le vif.

Le commissaire gourmet s'amènera au moment du repas ; car, le moyen de ne pas prier à dîner un fonctionnaire qui se dérange pour lire votre correspondance, je vous le demande ?

La qualité des sauces révélera sûrement au dépositaire de l'autorité publique que votre marmite est bien exclusivement réservée aux préparations culinaires de votre cordon bleu.

Enfin, rien n'empêchera le commissaire dont le logement sera trop chaud, en été, ou trop humide en hiver, de venir vous demander à s'étendre sur votre lit, sous le prétexte de s'assurer que le tapisserie n'a pas remplacé le crin végétal par quelques ballots de brochures subversives.

On voit que le métier de commissaire, s'il a ses ennuis, offre quelques compensations.

INFORMATIONS

Les menaces des anarchistes

M. Baj, maire de Motta-Visconti, a reçu, dernièrement, la lettre ci-dessous. C'est la deuxième du genre :

« Monsieur le Maire, Les anarchistes de tous les Etats se font un devoir de complimenter la famille Caserio et de lui dire qu'on vengera le héros des héros. »

On a déjà choisi les trois anarchistes qui doivent tuer Casimir-Perier, le volucris Crispi et celui qui a ouvert la campagne, le lâche Sansilles, de la sûreté, pauvres imbéciles... Si la bourgeoisie désire savoir combien nous sommes jusqu'à ce jour, nous dépassons un million, sans compter la Russie. Je le regrette pour la sûreté, on n'arrête pas plus d'un ou deux anarchistes à la fois ; ils n'arriveront jamais à nous exterminer.

Au XX^e siècle, il n'y aura plus, ni Empereurs, ni Rois, ni Reines, ni Princes, ni Consuls, ni Présidents, ni Ministres, ni Tribunaux, ni Prisons, etc.

Nous envoyons nos compliments aux décapités Français, et aux amis Passaante, Lega et le valeureux Caserio.

Vive l'anarchie, et mort à la Bourgeoisie.

Pour le Comité, L'anarchiste Pierre Micé de Ravenna.

Il faut remarquer que plusieurs phrases

de cette lettre ont été dites par Caserio, au vicarier Grassi, dans une de ses entrevues.

Cette lettre fut transmise par le Maire de Motta-Visconti, au sous-préfet d'Abbiadegrosso, lequel la transmise aux autorités compétentes.

Il faut espérer que cette fois, la Sûreté tiendra compte.

Le mariage Carnot-Chiris

Le mariage de Mlle Chiris avec M. Ernest Carnot aura pas lieu à Grasse ; il sera célébré à Paris, au seizième arrondissement, dans la deuxième quinzaine d'août, fort probablement le 16, mais cette date n'est pas encore irrévocablement fixée.

Il est à peine besoin d'ajouter que la cérémonie aura lieu dans la plus stricte intimité.

Duel de presse

Une rencontre à l'épée, motivée par une polémique de presse, a eu lieu, jeudi, aux environs de Tarbes, entre M. Cardaillac, avocat, rédacteur à la *Liberté* et M. Jarmandiat, avocat, directeur du *Citoyen*.

A la dernière reprise, M. Cardaillac a été blessé légèrement au-dessous de l'œil droit.

Un nouveau Canon

On vient de recevoir un nouveau canon, inventé par le colonel Gaudard, et qui sera d'une grande utilité pour l'attaque des torpilleurs.

Discours à l'horizon

On annonce un prochain discours politique de M. Bourgeois, un peu plus tard, avant la rentrée des Chambres, un discours de M. Dupuy, président du Conseil, qui sera l'exposition de la politique du gouvernement.

M. Charles Dupuy

M. Charles Dupuy partira dans deux ou trois jours pour Vernet-les-Bains où il séjournera une semaine.

La dernière boulette

Dans le trouble et l'agitation au milieu desquels se sont déroulées les dernières séances de la session qui vient de prendre fin, la Chambre a oublié de nommer la commission chargée d'étudier la réforme générale de l'impôt. Or, les circonstances dans lesquelles cette nomination a été déclinée lui donnaient un caractère d'urgence indéniable.

Que résultera-t-il de cet oubli ? Tout simplement que la décision de la Chambre se sera caduquée.

A la rentrée, le ministre des finances déposera le projet dont la commission extra-parlementaire prépare avec activité les éléments.

Une commission sera nommée par la Chambre pour l'examiner et se substituer *ipso facto*, à celle dont M. Lockroy a été le président.

Le Khédive est arrivé aujourd'hui à la Haye. Il va passer quelques jours à Scheveningen.

Un anarchiste arrêté

Un nommé Oberti, cordonnier, a été arrêté à Nice, pour avoir caché chez lui l'anarchiste Italien Menozzi.

Les victimes des tremblements de terre

A la suite des derniers tremblements de terre, on dit que le nombre des morts est de 13 et celui des blessés de 29.

Le Major Marclusio

Le major d'artillerie Italien Marclusio, arrêté sous l'inculpation d'espionnage, vient d'être mis en liberté.

La Guerre en Corée

Une dépêche, de source anglaise, annonce qu'un nouveau combat entre Chinois et Japonais a eu lieu.

Les Japonais ont été victorieux et se sont emparés de Seikivan.

Les grands travaux russes

On mande de Vienne au *Standard* qu'un ministre des voies et communications de Russie, on s'occupe en ce moment d'un grand projet de canal entre la mer d'Azov et la mer Noire.

Alexandre III

On mande de St-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

« L'empereur visitera la semaine prochaine, accompagné du grand-duc héritier, le camp de Crasnoï-Selo. Il partira pour les manœuvres de Smolensk le 6 septembre. »

Les Incidents d'Aiguemortes

Presque tous les ouvriers sans travail ont été rapatriés.

Il n'en reste plus que très peu à Aiguemortes.

La ville est calme.

FRANCE ET ANGLETERRE

Antendemain de la surprise du double traité anglo-italien et anglo-congolais, bien que nous fussions en pleine crise ministérielle, M. Casimir-Perier, alors président du conseil, ministre des affaires étrangères, adressa aux trois cabinets de Londres, de Rome et de Bruxelles une formelle protestation contre la violation des droits de la France.

Quand fut formé le cabinet Dupuy, M. Etienne interpellé le gouvernement et, dans un magistral discours, exposa notre situation en Afrique.

Gouvernement et interpellateurs furent d'accord pour affirmer que les deux traités devaient être révisés en ce qu'ils étaient contraires aux engagements antérieurs de la Grande-Bretagne ou à nos droits acquis.

Rarement la tribune du Palais-Bourbon avait retenti de paroles aussi énergiques sorties de la bouche du gouvernement et ce fut, le lendemain, en faveur de M. Hanotaux, un harmonieux concert d'éloges et de remerciements patriotiques.

Provençaux du Nord, — en étaient eux-mêmes extasiés, j'aurais donné la mesure de ce sentiment.

de ce qu'était le spectacle.

Le bateau nous promène autour du lac de la Yête-d'Or, longeant ses rives enchaînées, bordées de palais remplis d'une foule enthousiaste qui acclame la presse, chaque fois que le bateau cotéie les bords de ce lac enchanteur.

Un brillant feu d'artifice égaye cette promenade, tandis que les gondoles, vraies lunes, splendidement éclairées *à giorno*, sillonnent le lac et donnent l'illusion d'une fête à Venise la Belle.

Un embrasement général domine

fête nautique pyrotechnique. Dire l'effet que produisent ces feux de bengale, au milieu des bosquets qui encadrent ce site, est une de ces choses que la plume est impuissante à décrire. Dans le même temps, les projections électriques de la coupole jettent leurs feux sur le ballon qui plane dans les airs et produit un effet écri-
quement astral.

Enrêur temps, un lunch délicieux, arrest d'un champagne pétillant, réunit une société d'élites. Nous trinquons avec les princes de la littérature et de l'art. Remarqué dans l'assistance, M. Mounet Sully, de la Comédie Française, et son frère, M. Paul Mounet, de l'Odéon, deux confrères de la presse parisienne, très sensibles, à l'attention contenue dans la pièce principale du jour d'artifice, qui porte en exergue : **La Presse**, applaudissent vigoureusement.

Le bateau aborde à ce moment et nous nous débrouons aux effusions de nos confrères en leur disant : au revoir ! M. J.

Chronique Locale

Bulletin Météorologique (6 h. soir)
Les basses pressions de l'Atlantique se sont transportées sur la mer du Nord (150^{mm}) et le baromètre remonte sur les

les-Iles-Britanniques et la France. Des pluies sont tombées sur les Iles-Britanniques, l'Allemagne et le Nord-Ouest de la France, où elles ont été peu abondantes. Sur nos régions, malgré un ciel très nuageux ou couvert, il n'est tombé aucune pluie.

Aujourd'hui à Lyon, hauteur barométrique à 4 heures du soir, 764^{mm}. Pluie depuis vingt-quatre heures, 00^{mm}.

Températures extrêmes: à l'ombre, minimum +13°7; maximum +24°; à l'air libre - minimum 10°2; maximum 28°.

Le prochain « Réveil de Lyon »
Plusieurs personnes fort bien renseignées

affirment que l'*Echo du Rhône* et le *Peuple* fusionneraient très prochainement et auraient pour titre définitif : le *Réveil de Lyon*.

Désormais, aucune lacune n'existera à Lyon. Le *Nouveau Lyon* aura été l'avant-

coureur du prochain *Réveil de Lyon*, auquel nous souhaitons d'ores et déjà prospérité et longue vie.

Nécrologie

M. Claudius Faure, un des plus importants dessinateurs de la fabrique lyonnaise, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, née Dézormes, décédée dans sa 72^e année.

La musique de la Garde

La musique de la garde républicaine est arrivée, hier soir jeudi, en gare de Perrache, à 11 heures 5 minutes.

Après compliments d'usage et le récep-

Après compliments d'usage et la réception officielle des 75 excellents artistes de la musique de la garde, des voitures de place ont amené la première phalange artistique du monde à l'hôtel de l'Europe.

Aujourd'hui, aura lieu au Grand-Théâtre le premier concert de la garde républicaine.

Un Jugement intéressant

On nous écrit d'Ancey :

Chacun sait que, suivant les prescriptions de la loi du 3 juillet 1877, tout propriétaire de chevaux et mulets, compris sur les listes de recensement, est tenu, sous peine d'a-

Or, le sieur B..., d'Annecy, présenta bien ses deux chevaux à la dernière séance te-

nue par cette commission dans cette ville, mais se refusa formellement, malgré toutes ses représentations faites, de laisser trotter ses bêtes, sous prétexte qu'on pourrait les faire couronner.

Devant son refus persistant, procès-ver-

L'affaire vint devant le tribunal correctionnel d'Annecy qui a rendu, dans sa dernière séance, le jugement suivant, il nous paraît intéressant :

« Attendu qu'aux termes de l'article 33 de la loi du 3 juillet 1877, les propriétaires de chevaux et mulets, compris sur les listes de recensement, sont tenus, sous la sanction de l'article 52, de présenter leurs animaux devant la commission instituée par

cette loi pour procéder à l'inspection et au

LE NOUVEAU LYON

rencontrait bien de temps à autre une
on, mais elle était si silencieuse et si
qu'elle faisait peur...
femme ne me parlait plus...
étain dans les bras, mais nous ne se for-

« J'étais lasse, bien lasse, mes yeux se fermaient malgré moi, et quand j'osais prononcer un mot, c'était pour dire seulement — je me rappelle bien ! — : « Madame et coupée ? »
— Encore petite !

Elle me répondait : « Tout à l'heure... »
 Nous marchions, nous marchions toujours...
 quelquefois, je tournais la tête et je criais
 j'étais ma mère.
 Alors la femme s'impatientait.

Elle n'est pas perdue, ta mère !
Elle ricanait.

me elle allait plus vite encore, hâtant de
plus sa marche, je trébuchais à chaque
et j'étais obligée de m'accrocher à sa robe
ne pas tomber.
Infâme ! dit entre ses dents le docteur.

Cependant ce n'était plus même un fau-
g, mais une route, la pleine campagne,
une profonde solitude.
Des champs à droite et à gauche, et devant
des arbres de l'ombre, et de l'ombre aussi derrière.

la neige !... la neige toujours !...

classement : que ce devoir implique nécessairement l'obligation, pour eux, de mettre la commission à même de juger de la valeur des animaux présentés et du service qu'ils peuvent être appelés à faire ; que, pour attendre ce but, les instructions ministérielles recommandent expressément de faire marcher le cheval au pas et au trot.

« Attendu que le refus, par un propriétaire, de soumettre ses chevaux à cette expérience indispensable, place la commission dans l'impossibilité de remplir utilement sa mission, et, par suite, dans la prévision de l'article 52, qui embrasse, dans sa généralité, tout fait dont le résultat serait de soustraire certains animaux à l'examen prescrit par l'article 38 ; que, sans doute, aucune disposition légale ou réglementaire n'imposait au propriétaire l'obligation de faire trotter ses chevaux lui-même ou par un préposé, il est pénalisable, mais qu'il ne saurait être ainsi du refus absolu de se soumettre à cette opération, même par les soins de la commission.

« Attendu, en fait, qu'il résulte de l'ensemble des débats que B... s'est absolument refusé de laisser trotter ses chevaux, prétendant que cette mesure n'était pas édictée par aucun règlement ; qu'il reconnaît être par lui-même avoir dit : « Mes chevaux ne trotteront pas » ; que ces paroles ne sauraient être considérées comme une expérience indispensable ; que cette attitude, dans laquelle B... a persisté malgré les observations des membres de la commission, rendait superflue toute autre mise en demeure ; qu'en rendant ainsi impossible l'inspection et le classement de ses chevaux, il a contrevenu aux dispositions des articles 38 et 52 de la loi précitée.

« Par ces motifs,
« Condamne le prévenu à 25 francs d'amende et à tous les dépens. »

La Comédie-Française à Lyon

La Comédie-Française, qui joua à Orange l'acte, l'acte et l'acte, se rendra à Lyon l'acte, l'acte et l'acte.

Pourquoi cette modification au programme ?
Voici l'explication fournie par un correspondant de notre seconde capitale, qui nous apprend, en l'occasion, quelque peu enclin à la facétie :

A Lyon, il est un mot qui revient fréquemment dans le répertoire de Guignol, « du vrai Guignol », qu'emploient volontiers les canuts et qui n'a guère d'équivalent dans l'argot parisien : c'est celui de *gonce*. Un gonce signifie un camarade, un copain, un enfant du pays : « Tê, ce gonce ! »

En raison de cette particularité, MM. les Comédiens ordinaires de la République ne pouvaient sans s'exposer à froisser une notable partie de la population, mettre là-bas sur une affiche : ANTOINE !

Nous devons dire qu'à Paris on explique tout autrement cette modification d'affiche *ad usum Lygni*.

Mais ce sont là des questions de boutique auxquelles il serait délicat de faire plus qu'une allusion discrète.

Un Mot de Caserio

En admettant que le nouveau président de la République vous gracie, ou mieux vous accorde une commutation de peine, retourneriez-vous en Italie ? disait, hier, un gardien à Caserio.

« Pas le moins du monde, répartit le sinistre et cynique bandit, j'ai reçu ma congé et vais rester définitivement à Lyon. »

Toutefois, si je pouvais encore faire une observation sur la peine qui m'a été appliquée, je demanderais l'application de la loi Béranger !

C'est égal, quel cynisme et surtout quelle aberration ?

FAITS DU JOUR

Rassemblement de moutons. — Un rassemblement d'une centaine de personnes obstruait hier à 3 heures l'intersection des rues Grenette et de l'Hôtel-de-Ville.

Un troupeau de moutons effrayé par la corne d'un cocher de car-ripi, s'était subitement arrêté.

On aurait dit que le loup avait fait entendre ses hurlements et les spécimens de l'espèce bovine avaient pris la posture habituelle et tournaient en rond le dos à l'ennemi.

Un béliar ayant donné le pas, tout le reste a suivi.

C'est un peu ce qui se passe avec les moutons... de l'arrage.

Effraction. — Un gardien de la paix a été requis, hier, vers 1 heure 1/2, pour constater que dans la nuit du 7 au 8 courant, des malfaiteurs avaient fracturé cinq boîtes aux lettres placées dans l'allée de la maison n° 26, rue de l'Arbre-Sec.

Mur assésé d'infamie. — A 11 heures 1/2 du soir, le teneur d'une maison, mal famée, sise rue de l'Arbre-Sec, 25, s'est aperçu, pour la deuxième fois, qu'on avait arrosé la rue de la dite maison avec un mélange d'infamie et d'effraction.

Une enquête est ouverte.

Arrestations. — La demoiselle Adrienne Raymond, âgée de 12 ans, française, a été arrêtée, hier soir, pour coups et outrages aux agents.

Le nommé Jean-Claude Nicolas, 64 ans, charbonnier, demeurant rue du Gazonnet, 12, a été mis en état d'arrestation pour vol.

Un cheval emballé. — M. Roumeau, docteur-médecin, demeurant rue de Grenobles, avait laissé, hier, sa voiture attelée d'un cheval de la main n° 15 de la même rue pour aller visiter un malade.

Le cheval effrayé, s'est emballé et a parcouru à fond de train la route de Grenoble jusqu'au bureau d'octroi des Hironnelles. Il a été facilement arrêté par un préposé de ce bureau.

Dans sa course il a accroché et brisé la carrosserie à bras d'un sieur Anst poissier.

Il n'y a eu aucun accident de personne.

Vol avec effraction. — Des malfaiteurs se sont introduits hier, dans la maison du sieur Baudet, Victor, rue Voltaire, 50, et y ont soustrait une somme de 50 fr.

En entrant le nommé Baudet n'a pu ouvrir sa porte, une clef étant cassée dans la serrure.

Une enquête est ouverte.

Coup de couteau. — Hier soir, à 7 h. 1/2, la nommée Ducloux Léonine, 38 ans, fille soumise, demeurant rue Garibaldi, 14, a reçu un coup de couteau au front, d'une force telle qu'elle ne connaissait que de vue, à l'angle du boulevard du Nord et de la rue Duguesclin.

Commencement d'incendie. — Hier, vers 9 heures du matin, la cuisinière de M^{re} Beau, couturière, rue de l'Hôtel-de-Ville, ayant versé du pétrole dans le fourneau pour allumer le feu, la flamme a atteint le bidon qui contenait le pétrole et s'est communiqué à un lit qui se trouvait au-dessus de la cuisinière.

Ce commencement d'incendie a été éteint presque aussitôt par des gardiens de la paix.

AVIS AUX SOCIÉTÉS
Le Nouveau Lyon désireux d'être agréable à ses nombreux lecteurs, prie MM. les secrétaires des sociétés, de vouloir bien lui faire parvenir les communications susceptibles d'intéresser le monde sportif.

VELODROME DE MONTCHAT
Nous apprenons que le championnat des Juments de France (1^{re}) se courra sur le vélodrome de Montchat.

de la route de Genas, le 23 septembre prochain. Buisson, l'U. V. F. s'est donc décidée à reconnaître que nos pistes valaient celles de Paris et de Lille, elle descendait à Lyon pour un championnat de France, qui se disputait, hier, à bien mieux vaut tard que jamais, félicitons-la de cette décision.

LA QUINZAINE DE VICHY

La réunion de samedi prochain ne sera pas moins intéressante que les précédentes. Qu'on en juge plutôt par ce programme :

3^e journée. — Samedi 11 août. — 1,500 fr. de prix.

Prix du vélodrome. — 300 fr. de prix. — Réserve aux coureurs de la 3^e série, 5,000 mètres scratch : 150 fr. au premier, 100 fr. au second, 50 fr. au troisième. — Limite de temps : 9 minutes.

Prix des poulains. — 150 fr. de prix. — Course d'enfants (de 7 à 14 ans) au besoin par séries, 1,500 m. ; 50 fr. au premier, 30 fr. au second, 20 fr. au troisième et 10 fr. au quatrième.

Prix de l'Alcazar (offert par M. Cadart, propriétaire). — 300 fr. de prix. — Réserve aux entraîneurs de la course de 100 kilomètres ; 5,000 mètres scratch : 150 fr. au premier, 100 fr. au second, 50 fr. au troisième. — Limite de temps : 10 minutes.

Grand prix. — 650 fr. de prix. — Course nationale, tandems, 20,000 mètres scratch, avec primes au poteau : 300 fr. à la première équipe, 150 fr. à la seconde, 100 fr. à la troisième et 50 francs à la quatrième. — Prime de 10 fr. tous les trois kilomètres.

Prix du Bourbonnais. — 150 fr. de prix. — Course du tour de piste, tandems (contre la montre) : 100 fr. à la première équipe, 50 fr. à la seconde.

ECHO DES COURSES DE VICHY

Aux courses de Vichy qui ont eu lieu dimanche dernier 5 août, plusieurs accidents se sont produits dont un intéressait l'une des familles les plus connues de notre région.

Pendant la dernière course, le cheval *Javelot II*, appartenant à M. Clémencey et monté par M. Pavin de Lafarge, a désarçonné son cavalier qui a été grièvement blessé à terre.

On s'empressa autour du blessé qui, heureusement, ne s'était fait que quelques blessures sans gravité.

MONSIEUR SPOUR.

Chronique Régionale

RHONE

Oullins. — Arrestation de voleurs. — Dans la nuit d'hier, le commissaire de police d'Oullins a arrêté trois malfaiteurs, qui, dans la nuit du mardi au mercredi avaient attaqué, sur la route de Pierre-Bénite, avenue des Saubonniers, un convoi de marchandises allant vendre leurs récoltes à Lyon.

Ce sont les nommés : Jacques-Honoré Faure, 19 ans, manœuvre à Oullins ; Théodore Charial, 20 ans, manœuvre à Pierre-Bénite ; et Alfred Guinet, 20 ans, manœuvre à Oullins.

Conduits au commissariat de police d'Oullins, M. Roche, commissaire, après un interrogatoire sommaire, les a mis à la disposition du Parquet de Lyon.

Vol. — Hier matin, des voleurs encore inconnus ont enlevé sur une voiture de déménagement, stationnée rue Marceau, une douzaine de draps, qui appartenait à M. G..., demeurant rue du Pont, à Oullins.

Une enquête est ouverte par M. Roche, commissaire de police.

La Mulatière. — Indisposition. — M. Roche, commissaire de police d'Oullins, a fait constater, à la Mulatière, la mort d'une jeune femme, qui s'était éteinte dans la Grande-Rue de la Mulatière.

Cette pauvre femme qui est âgée de 70 ans, a reçu d'abord les soins des voisins, puis M. Combe, maire de la Mulatière, a fait prévenir la police.

Saint-Georges-de-Reneins. — Conseil municipal. — Dimanche 12 août, à dix heures du matin, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Pasquier, maire.

Il a adopté en outre divers projets relatifs à des travaux de voirie, à des dépenses en faveur de jeunes gens au service, à des bourses, etc.

L'ordre du jour de la session extraordinaire a été épuisé.

Il est probable que cette séance est la dernière que tiendront nos édiles, jusqu'après les élections municipales.

L'annarichiste Dumas. — Plusieurs de nos confrères ont annoncé l'arrestation du compagnon Dumas, annarichiste de Terrenoire. Il n'en est rien. C'est le fils de Dumas qui a été arrêté, ainsi que je vous l'ai fait connaître.

Des perquisitions qui n'ont d'ailleurs donné aucun résultat ont été faites chez le père.

Asphyxie. — Un grave accident s'est produit chez M. de Préval, colonel du 30^e dragons.

Mlle Madeleine Kolk, domestique à son service, a été trouvée asphyxiée ce matin dans son domicile.

L'accident est dû à une imprudence.

La jeune fille s'était couchée en négligeant d'allumer le feu de la cheminée.

Elle a été asphyxiée par l'inhalation de l'oxyde de carbone.

Le décès a été constaté par M. Olivier, médecin-major. Les constatations légales, faites par M. Rolland, commissaire du V^e arrondissement.

Commission départementale. — La commission départementale s'est réunie hier soir. Elle a expédié les affaires courantes.

Conférence. — Samedi soir aura lieu, à la Bourse du travail, une réunion à laquelle sont conviés tous les ouvriers syndiqués.

Trajet par sa voiture. — Un triste accident est arrivé hier nuit à Planay. Un volontaire de Saint-Galmier, nommé Favet, avait quitté Saint-Etienne, pour aller prendre un chargement de bois. Il s'était endormi sur son siège et avait la bride sur le cou de son cheval. La voiture heurta un poteau en pierre.

Un choc se produisit, et Favet alla rouler sous les roues. Il fut écorché vif. La voiture continua sa marche et le corps fut découvert au matin par des laitiers.

Rouanne. — Réseau téléphonique. — M. le receveur des postes et télégraphes vient d'entreprendre la pose de fils de la chambre de commerce de Rouanne.

Cette somme, avancée tant par la ville de Rouanne que par diverses notabilités de Rouanne, Thizy et Tarare, et par la chambre de commerce de Rouanne, sera versée à la ligne téléphonique qui reliera Rouanne Thizy et Tarare.

Rouanne se trouvera, de ce fait, en communication avec Paris et Lyon. Cette innovation sera très goûtée du public, qui l'attend avec impatience.

Le Messager Rouannais. — Cette société colombophile prendra part, le 12 courant, au concours de Dijon. Les derniers essais d'entraînement des jeunes pigeons ont eu lieu dimanche passé. Le lâcher a été effectué à Montchanin à 9 h. du matin, et à 10 h. 20, les pigeons arrivaient à Rouanne après un vol de plus de 100 kilomètres. C'est un succès.

Charlieu. — Accident. — Dimanche dernier, le jeune Badollet, âgé de 18 ans, s'est fracturé le bras droit en escaladant une barrière.

Des soins lui ont été donnés immédiatement par le docteur Garbat.

Un nouveau cépage. — Les personnes qui voudront visiter la fécondité extraordinaire d'un nouveau cépage, tentent, la « Riparia fructifera » propagée par M. Hoc, professeur d'agriculture à Charlieu, pourront voir dans le champ de démonstration de l'école primaire supérieure de Charlieu deux pieds de cépage qui viennent de produire leur troisième feuille et qui sont chargés de fruits.

La Riparia fructifera fournit un vin d'une coloration intense ; un litre de ce vin peut colorer vingt litres d'eau de couleur de vin ordinaire.

AIN

Trévoux. — Le 8 août, le Tribunal a condamné les nommés : Chris Louis, 64 ans, indigène à Salindat, à 300 francs pour vol de laines ; Cheville Rummel, 56 ans, journalier, sans domicile fixe à 6 jours et 5 francs pour outrage à la gendarmerie ; Vuillier Jean-Baptiste, 43 ans, plâtrier à Trévoux, à 10 jours pour outrage à la gendarmerie ; Petit

Jean-Louis, 39 ans, tapissier sans domicile fixe à 6 jours pour menaces et voies de fait ; Charbonnier Dominique, 39 ans, journalier à Miribel, à 25 francs pour menaces et voies de fait ; Parjeat, Jean Louis, 66 ans, rentier à Miribel, à 30 francs pour vol de vin ; Racourt Barthélemy, 67 ans, journalier à la Valbonne, à 300 fr. pour vol de papier.

ISERE

Grenoble. — A la Préfecture. — M. Perret ne prendra possession de son poste de conseiller de préfecture à Lyon qu'à la fin du mois.

Il continuera jusqu'à cette date, à remplir ses fonctions de secrétaire général de l'Isère.

Affaire du consul italien. — C'est lundi prochain 13 août que viendra devant le tribunal correctionnel de notre ville l'affaire du consul italien.

Il est probable que M. le préfet de l'Isère sera cité comme témoin.

A la frontière des Alpes. — Un tour de force vient d'être accompli à la frontière des Alpes.

La 6^e batterie du 2^e régiment d'artillerie, en ce moment à Lansbourg (Savoie), vient d'exécuter la marche suivante avec ses voitures chargées.

Une colonne s'est dirigée par Termignon, le Replat-des-Canons et les Chalets-Suillet, vers la Turra (2,400 m.).

Partie de Lansbourg à 4 h. 30, la colonne arrivait aux barreaux de la Turra à 9 h. 45. Après une contre-attaque, la colonne montait au Pas-de-la-Becchia (2,895 m.), par une route étroite et très inclinée.

C'est la première fois qu'une batterie montée est allée au Pas-de-la-Becchia.

Cour d'assises. — La cour d'assises de l'Isère a jugé hier les nommés Victor-Ferdinand Turleau, âgé de 52 ans, né à Louven (France) et Scarpin, Roger-Fenouillet, âgé de 70 ans, poursuivis sous l'accusation d'apologie du crime de Lyon.

Turleau a été condamné à trois mois d'emprisonnement.

Roger-Fenouillet a été acquitté.

Cette affaire doit la session.

Saint-Jean-de-Bourneay. — Les voleurs. — Dans la nuit du 8 au 9 août, des malfaiteurs se sont introduits dans le débit de tabac tenu par Mme Veu Bouillat, grande-rue.

Ils ont enlevé une somme de vingt francs et 5 francs de timbres.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

ARDÈCHE

Privas. — Cour d'assises. — 5^e affaire. — Attention ! Le nommé Ernest Favet, 62 ans, accusé d'attentat à la pudeur sur une petite fille de 7 ans, filleule de l'accusé, est condamné à un an de prison avec dispense de l'interdiction de séjour.

6^e affaire. — Fabrication et émission de fausses monnaies. — Les nommés Louis Jacquet, 35 ans, Juge Victor-Emmanuel, 28 ans, Trin, 29 ans, accusés d'avoir fabriqué et mis en circulation de la fausse monnaie.

Riffard, reconnu coupable, est condamné à 4 ans de prison.

Juge et Marie Trin, reconnus non coupables, sont acquittés.

DROME

Valence. — Les fêtes de Valence. — Les fêtes commenceront demain par la réception des félibres qui arriveront à midi.

Le comité d'organisation des fêtes a l'honneur d'informer le public qu'il tient à sa disposition des cartes permanentes d'entrée dans l'enceinte du Champ-de-Mars pour toute la durée des fêtes au prix de 3 fr.

Romans. — Distribution des prix aux écoles laïques. — Jusqu'à maintenant, la distribution des prix aux élèves des écoles laïques reste fixée au 12 août ; la distribution aura lieu sur la place des Cordeliers, aménagée à cet effet.

La présidence sera occupée par M. Lacoste, maire de Romans.

Chute de cheval. — Ce matin, au retour d'une manœuvre, en entrant en ville, le cheval du commandant de Saint-Marie a glissé sur le pavage en ciment qui se trouve à l'entrée de la place d'Armes.

Le cheval seul est tombé, le cavalier ayant vidé les étriers très rapidement, tandis que la bête se relevait et prenait en courant le chemin de la caserne.

M. le commandant de Saint-Marie n'a eu aucune blessure.

Société des anciens soldats de l'armée d'Afrique. — Les adhérents à cette société sont priés de bien vouloir assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 12 août, au café Penol, place d'Armes, à 8 heures, à 5 heures de l'après-midi.

Objet : Lecture et approbation des statuts. Fixation définitive du budget.

Fanfara romanaise. — La fanfara romanaise ira à Valence à l'occasion des fêtes données dans cette ville, pour l'inauguration de la statue d'Emile Augier.

CONCOURS MUSICAL

Programme officiel. — Aujourd'hui vendredi, 10 août, à 8 heures 1/2 du soir, au Grand-Théâtre, grand concert par la musique de la Garde républicaine, dirigée par M. Gabriel Parès.

Samedi 11 août

Arrivée des Sociétés. — A 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville (salle Henri IV). Réception des Membres du jury.

Dimanche 12 août

A 8 heures du matin. — Concours de lecture à vue. — Quatuors de soli.

A 1 heure du soir. — Concours d'exécution.

A 5 heures du soir. — Grands défilés des Sociétés.

Lundi 13 août

A 8 heures du matin. — Concours d'honneur.

A 4 heures 1/2 du soir. — Distribution des récompenses. — La musique de la Garde républicaine se fera entendre pendant cette cérémonie.

Mardi 14 août

Concours d'Estudiantinas au Théâtre des Célestins.

A 9 heures du matin. — Concours de lecture à vue de soli.

A 2 heures du soir. — Concours d'exécution et d'honneur.

Grande fête de nuit à Bellecour avec le concours de la Musique de la Garde républicaine et de diverses sociétés étrangères primées.

Dimanche, 15 août

Dimanche, 15 août, le soir, premier défilé (numéros impairs).

Réunion des sociétés (4 h. 1/2), quai de l'Hôtel et de la Charité.

Itinéraire. — Rue de la Barre, place Le Viste, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Fromagerie, rue Saint-Pierre, place des Terreaux (côté ouest-nord, est), rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Bât-Arment, rue de la République, place de la République.

Deuxième défilé (numéros pairs).

Réunion des sociétés : quai de la Guillotière et Claude-Bernard.

Itinéraire. — Quai de la Guillotière, place Raspail, cours Gambetta, place du Pont, cours de la Liberté, quai des Brotteaux, cours Lafayette, avenue de Saxe, cours Morand, place Morand.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

FABRICATION PAR L'ELECTROLYSE D'UN PAPIER D'ORNEMENT RECOUVERT D'UNE COUCHE METALLIQUE

On obtient des motifs de décoration très gracieux en employant du papier recouvert par l'électrolyse d'une couche de métal.

Voici comment il se fabrique : Sur une plaque métallique très polie, on produit le dessin voulu par un procédé photographique ou autre ; le fond doit être formé par une couche résistante aux acides et ne conduisant pas l'électricité. On soumet ensuite la plaque à l'action des acides qui en rend mate la partie polie.

Si le métal à déposer est l'argent, le bain oxydant se compose de 100 parties d'eau, de 1 partie de bichromate de potasse, de 2 parties de potasse, de 2 parties de sulfate de magné-

sic ; pour le cuivre, la proportion de bichromate sera plus élevée. Après ce traitement, le papier est plongé dans un bain électrolytique qui précipite sur elle une couche de métal excessivement mince, puis on colle à l'amidon la feuille de papier ; sur les bords, on enlève à la lime la couche électrolytique pour que celle dernière se détache facilement et en décolle le papier avec une spatule adhésive.

L'électricité et la photographie allient ainsi leurs progrès d'une façon véritablement intéressante et pratique.

MAX DE NANSOUTY.

DERNIÈRES NOUVELLES

UN CANARD

Le Figaro d'hier publiait une longue révélation signée Vitrac des Rosiers, aux termes de laquelle ce monsieur aurait été l'intermédiaire d'un marché à conclure entre M. Dupuy représenté par M. Lépine et M. Drumont, directeur de la *Libre parole*, aux fins de suborner ce journal.

Naturellement les soi-disant conditions offertes par M. Lépine : l'élection de M. Drumont assurée, à Péronne, par les soins du gouvernement. Vingt-huit mille francs remis à M. Drumont et cinq mille francs à M. Boisandré, secrétaire de la rédaction de la *Libre parole*, moyennant quoi le journal aurait promis de menager le président de la République, le ministre et le préfet de police et d'oublier les hommes d'Etat mêlés à l'affaire du Panama.

MM. Rouvier, Arènes et Burdeau, naturellement, MM. Drumont et Boisandré auraient refusé avec indignation ces présents d'Antarctes.

Nous n'aurions pas fait à cette histoire de brigandage l'honneur de la mentionner si on ne nous téléphonait à la dernière heure de Paris que M. Laurent, secrétaire général du préfet de police, en l'absence de M. Lépine, qui est en vacances à La Grave, protestait contre cet article du Figaro le qualifiant d'histoire de vacances.

D'autre part, au ministère de l'Intérieur, on dit que le récit publié par le Figaro est une œuvre d'imagination.

Cependant M. de Boisandré interrogé, affirme que ce récit en ce qui le concerne est absolument exact. M. Duprat, dit-il, m'a bien fait la proposition que vous connaissez.</

M. Georges Déot rappelle que demain soir, à 7 heures, un grand banquet a lieu à l'hôtel Collet. Il compte y trouver l'union des congressistes.

BULLETIN INDUSTRIEL

La situation minière et métallurgique ne se modifie pas. Ce n'est pas à dire que nous traversons, mais après la prospérité de ces dernières années on serait porté à le croire. Mécanisme de la Loire toutes les usines travaillent assez activement. Les commandes de la guerre et de la marine y sont pour beaucoup. On fait des livraisons pour outillage aux usines de Saint-Etienne et de Saint-Chamond. On fait des canons et des obus dans toutes les usines qui sont outillées pour ces genres de fabrication, c'est-à-dire à Saint-Chamond, à Saint-Etienne, à Firminy et au Chaux-de-Fonds.

Les aciéries de Firminy ont obtenu dernièrement un brillant succès pour leurs obus. En tir oblique, sous un angle de 15°, la plaque d'essai a été percée de part en part, et l'obus, qui a été retrouvé à 1,200 mètres au-delà, était à peu près intact. Cette expérience a eu lieu à l'orient. L'obus avait 100 mm de diamètre. C'est, croyons-nous, un des meilleurs résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Le marché charbonnier aura dans la Loire une certaine tendance à se relever un peu. Dans toutes les compagnies minières on ne fait que cinq journées par semaine comme par le passé, seulement quelques-unes d'elles ont commencé à augmenter leurs stocks qui, en général, sont assez importants. Voici l'époque de l'année où les grands marchés de charbons reçoivent leurs approvisionnements à cause de l'approche de l'hiver.

Les prix sont bien tenus. Les menus sortants bonne qualité valent de 10 à 20 francs la tonne chargée sur wagons à la mine, et les gros sous de 24 à 35 francs suivant les provenances. Dans le Pas-de-Calais, le tout venant (qualité correspondant à peu près à notre menu sortant), vaut de 12 à 15 francs.

En Angleterre, les mineurs d'Ecosse continuent la grève. Les propriétaires de mines ont refusé une entrevue avec les délégués de la Fédération des mineurs anglais. Ce refus est, paraît-il, la cause de la grève. La grève sera continuée jusqu'à ce que les mineurs soient satisfaits de leurs conditions.

En Allemagne, la situation est relativement excellente. Les prix pour l'intérieur sont éle-

vés grâce à des droits protecteurs. Pour l'exportation, au contraire, les prix sont très bas. L'Angleterre elle-même doit compter avec l'Allemagne, et l'avantage semble être pour cette dernière.

CHARBONNAGES D'URKANY
Cette affaire, pour laquelle un certain engagement s'était produit, il y a quelque temps, paraît traverser une phase difficile. Les mines sont riches, le charbon est de bonne qualité, nous assure-t-on, mais l'écoulement est difficile. La Compagnie aurait des stocks importants.

De plus, cette Compagnie a à soutenir une concurrence avec une Compagnie voisine, dont la position, au point de vue de la vente, est plus favorable que celle de l'Urkan. Cependant, on nous assure que les charbons de l'Urkan seraient supérieurs comme qualité. Quoi qu'il en soit, nous engageons nos lecteurs à être très prudents au sujet de cette affaire. Il ne suffit pas d'avoir beaucoup de charbon, il faut le vendre.

COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE
On ne paraît pas encore bien fixé sur la 15^e couche rencontrée récemment par le puits Rambaud. Après avoir suivi la couche régulière sur une certaine longueur, on vient de rencontrer un accident. Disons tout de suite que l'air n'est pas rare dans le bassin de Saint-Etienne. Avant cet accident la couche avait de 4 à 5 mètres de puissance (épaisseur), en excellent charbon. Aujourd'hui cette épaisseur se trouve réduite à 0,50 m. Il est probable que l'on ne tardera pas à retrouver la couche avec toute sa puissance et toutes ses qualités.

Par contre, cette Compagnie vient de reprendre l'exploitation de la 8^e couche par le puits des Roisiers.

COMPAGNIE DE LA HAUTE-CARPE
Cette Compagnie, créée au capital de 300,000 francs, poursuit des recherches depuis très longtemps dans la concession de Gollon, appartenant aux mines du Gier. La Compagnie de la Haute-Carpe est seulement amodiatrice (première) de cette concession. Il y a eu là un travail considérable d'épuisement des eaux des anciens travaux. Il est probable que la Compagnie viendrait de rencontrer la grande couche de Rive-de-Gier dont la puissance serait de 5 à 6 mètres.

Les renseignements nous manquent pour apprécier l'importance de cette découverte, nous y reviendrons incessamment.

DE SAINT-LEON, Ingénieur civil des mines.

Ça et là

L'âge de quelques-uns de nos artistes.
Thullier-Louis (Louise), née à Paris le 8 mars 1869.
Lodi (Alice), née à Paris le 26 mai 1866.
Depoix (Julia), née à Paris en juillet 1859.
Glaessing (Lucile), née à Paris en octobre 1869.

Maitvan (Jeanne), née à Paris en 1859.
Hading (Jeanne-Alfredine), née à Marseille le 25 novembre 1859 suivant les uns, le 25 mars 1860 suivant d'autres.
Lucy Albert, née à Strasbourg 1860.
Maurice-Escalas, née à Montreuil-sous-Bois le 25 février 1860.
Simon-Girard (Juliette), née à Paris le 8 mai 1860.

Sisos-Koning (Raphaële), née à Paris le 15 août 1866.
Grisier-Montbazou, née à Arignon en 1861.
Van Zandt (Marie), née à New-York le 8 octobre 1861.
Ugade (Marguerite-Marie), née à Paris en 1862.
Brandès (Pauline), née à Paris en février 1862.
Brébion (Marie), née en 1862.
Simonet, née en mai 1863.
Bréval (Louise), née en janvier 1870.
Duhamel (Biana), née à Rouen le 9 mars 1870.

Aleçon (Emilie), née en 1871.
Moreno, née en novembre 1871.
Bourgeois (Amande), née à Marseille en 1872.
Berthény, née à Paris le 17 novembre 1872.
Delna (Marie), née à Paris le 4 avril 1875.

Le russe et la dentellière. — Si les officiers de l'escadre russe ont été privés des baises françaises par la multiplicité de leurs préoccupations, leurs compatriotes les vengent dans nos stations balnéaires.

Il n'est bruit sur une plage du Midi que des tentatives de joujou forcé dont sont victimes les petites locales de la part d'un Slave qui n'est pourtant guère aussi séduisant que les compagnons de l'Amiral Avelan.

Mais, cette semaine, une jolie dentellière à laquelle il avait demandé la réparation de quel-

ques points de blonde, étant appréhendée vigoureusement, pousse de tels cris, la dentellière ouverte, que toute la station s'écroule, que le scribe du bûcher sa proie et quitter la ville le soir même.

Histoire de duel. — Du pays de Flandre nous arrive une histoire de duel qui va faire bondir de rage Saint-Bardonne. A la suite d'une altercation assez violente, une rencontre à l'épée fut décidée entre M. G., un Bruxellois gai, vif, et un jeune officier de la garde royale, comme on ne pouvait pas se battre en Belgique, il fut décidé qu'on irait se couper le cou à Baisieux, à la frontière française.

M. G., est non seulement un fervent de l'escrime, mais encore un mélomane et ne peut pas faire un pas sans entendre de la musique. Aussi, dès que le choix du lieu fut décidé, il expédia immédiatement un orchestre ambulant avec mission de le suivre partout et de jouer pendant qu'on croiserait le fer. Abrité derrière un bosquet, l'orchestre, au moment où le plus ancien témoin engageait le fer, en disant : « Allez, messieurs ! » se mit de suite à jouer l'air de *Madame Angot* :

« Ah ! c'est donc toi... »

Vous voyez d'ici la tête de l'adversaire et de ses témoins.

L'affaire se termina par une fête monstre. L'aurait dit Saint-Bardonne s'il avait été là ?

L'œuvre Miss Jenny. — Miss Jenny, l'œuvre de haute école qui a été pendant quelque temps la pensionnaire du Cirque Franco-ni et que nous applaudirons cet hiver au Nouveau Cirque, vient de faire des débuts des plus brillants au Cirque César Sidoli, à Lemberg, où elle avait été précédée par Madeleine Renz.

Le succès était difficile à enlever après cette grande artiste ; aussi nous ne saurions trop féliciter Miss Jenny de son triomphe, qui a été colossal.

Les journaux du pays lui consacrent des articles des plus élogieux. En voyant travailler cette équilibriste, qui est devenue depuis quelques années de première force, il est aisé de voir quelle est de bonne école, quelle montre réellement à cheval et que son travail est aisé, souple et gracieux. Il est impossible de ne pas la

trouver charmante lorsqu'elle fait son entrée dans le manège. Il paraît que les Galiciens sont de notre avis, car, chaque soir, elle est littéralement couverte de fleurs.

Villégiature. — M^{lle} Amélie Colombier, le sculpteur bien connu, est à Deauville pour quelques semaines.

M^{lle} Rosine Labordé a Chezy-sur-Marne. M^{lle} Armand Silvestre, notre éminent collaborateur, à Argenteuil, ainsi que M. Catulle Mendès.

*** Quelle drôle de fin pour un dompteur ! Un dompteur que tourmentait la manie des grandes vagues vient de mourir dévoré par l'ambition !

Naissances

Quatrième arrondissement. — Frédéric Albert, m. quai Saint-Vincent, 32.
Deuxième arrondissement. — Paulin Guébet, m. rue de la Vieille, 3.
Troisième arrondissement. — Adèle Vevay, f. chemin des Gullottes, 80. — Juliette Feyssou, f. rue Mollière, 133. — André Galen, f. rue du Château, 29. — Victor Cochet, m. rue Mollière, 71. — Maurice Gailard, m. rue Raclais, 14. — Jules Juvenon, m. cours Lafayette, 8.

Quatrième arrondissement. — Jeanne Disprez, f. rue de Saint-Cyr, 86. — Henri Gonin, m. rue Saint-Georges, 122. — Sadi-Marius Grégoire, m. rue Trémassac, 46. — Aimé Germain, m. rue du Viel-Henver, 3. — Marie Ballein, f. rue de la Quarantaine, 22.

Sixième arrondissement. — Thérèse Valenti, f. rue Vauban, 87. — Joséphine Grattapauche, f. rue Cuver, 153. — Ernest Rochas, m. rue Masséna, 68. — François Lacombe, f. rue Garibaldi, 50. — Gilberte Radly, f. rue Créquy, 41.

DÉCÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Néant.
Deuxième arrondissement. — Claudius Bourguignon, 1, r. 112, Charité, 3 h. — Marie Bayard, 23 a., rue Sala, 15 h. — Marguerite Juhier, 23 a., cours Sudet, 14 h. — Jean Paire, 63 a., H.-D., 3 h. — Edouard Paulet, 23 a., H.-D., 6 h.

Troisième arrondissement. — Vve Pochon, 68 a., rue de la Madeleine, 16, 10 h. — Francine Berger, 73 a., rue Schœpflin, 16, 2 h. — Léonie Nain, 73 a., rue des Passants, 19, 2 h. — Léonie Gachet, 11 m., impasse Saint-Victor, 2 h. — Jean Demenier, 3 m., rue Monteb, 6 h. m. — Francis Serrecoeur, 8 m., rue Rossan, 15, 2 h.

Quatrième arrondissement. — Henri Béjus, 67 a., hospice St-Joseph, 5 h. — Vendelin Béta, 70 a., hospice St-Joseph, 6 h.

Cinquième arrondissement. — Henri Gonin, 53 a., ch. de Choulans, 104, 8 h. — Joseph Vermandet, 9 m., rue de la Loge, 4, 10 h. — Claudine Jacquin, 37 a., rue St-Georges, 32, 4 h. — Jeanne Constant, 9 m., rue de l'Arbalète, 9, 2 h.

Sixième arrondissement. — Jean Ortenaud, 78 a., 112, cours Vitton, 55, 2 h.

CONDITION DES SOIES

LYON, le 9 août 1894.

Nombre	Sorties	France	Etranger	Italie	Espagne	Grèce	Perse	Inde	Chine	Autres	Total
31	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
32	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
33	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
34	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
35	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
36	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
37	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
38	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
39	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
40	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
41	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
42	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
43	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
44	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
45	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
46	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
47	Organs	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
48	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
49	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
50	Divers	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10

Imprimerie et sténotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Valentin.

Machines rotatives Marinoni, 16,000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farfa et Cie, Lyon.

AVIS JUDICIAIRES

VENTES DE FONDS

M. Chapays a vendu son comptoir, rue de Bonnel, 47. Récl. à M. Castin. 49 r. 49. P. A.

Mme veuve Genin a vendu sa boulangerie, rue des Remparts d'Ainay, 31. Récl. à M. Nadalon, r. de Séze, 27. P. A.

DEMANDES EN SEPARATION

Mme Marie Thévenon, ménagère, contre M. Guillaume Chambaud, son mari, journalier à Villeurbanne, rue des Charmettes, 7 (biens). Gontier, avoué. P. A.

DIVORCES

Au profit de Mme Sophie Josephine Bégon, rue Saint-Lazare, 7, Lyon, contre Antoine Goninard, mécanicien, sans domicile connu. N.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS

Société Léouzon et Desbœux, rue Rabelais, 18, pour la fabrication et la vente des couvertures ; capital, 40,000 fr. P. A.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société entre MM. Offret et Cassard, Aimé Roche et J.-M. Rocher, pour l'exploitation du journal *Le Peuple*, avec siège social à la Bourse de Paris, a été dissoute. M. Cornu, comptable, cours de la Liberté, liq. P. A.

VENTE JUDICIAIRE

Le lundi 13 août, à onze heures du matin, rue de la Bourse, 2, vente aux enchères publiques d'objets saisis, tels que : bureaux, tables, chaises, fauteuils, canapés, piano, glaces, buffet, tenture, etc., le tout saisi.

EMPLOIS

Instituteur sténographe, professeur de cinq langues, peintures en tous genres, cherche emploi. P. Renhas, 31, place Belle-cour, Lyon.

AVIS JUDICIAIRES

Homme marié, 48 ans, ayant travaillé 15 années dans une grande compagnie, demandant emploi quelconque d'homme de peine, de préférence chez confiseur ou pâtissier. Exc. réf. S'adr. bureau du journal.

On demande bonne ouvrière sachant faire les kèpis d'officiers. Bonnes références exigées. Ecrire à Mme Richard, 11, avenue Charas, Clermont-Ferrand.

On offre un homme de confiance, 26 ans, valet de chambre, garde malade, sachant très bien faire la lecture. Libre par suite de décès. Excellentes références. S'adr. M. Justin Bonnot, clos Colnot, à Caluire.

On demande un bon marinier de 30 à 45 ans pour conduire un bac à trawler sur le Rhône. Appoint. 150 fr. par mois. Il devra être muni de certificat de bonne vie et de capacité. S'adr. chez M. Rivière, restaurateur, ch. Vette-Pays, à Lyon-Saint-Clair.

Jeune homme, 24 ans, marié, doué d'une force peu commune, connaissant bien les chevaux, demande emploi de maison de commerce. S'adresser à M. Guenuchot, 15, rue Jouffroy, Lyon-Vaise.

Ancien militaire médaillé, actif et sérieux, demande emploi de garçon de bureau. Excellentes références. S'adr. à M. B., bureau du journal, n° 501.

Homme sérieux, 40 ans, demandeur de poste de Surry ; on pourrait louer en même temps une petite maison. S'adr. pour renseignements à la mairie de Montbrison.

OBJETS PERDUS

Perdu, près de la Grande-Chartreuse (Isère), un chien setter laverack blanc, légèrement marqué de feu, répondant au nom de Fox. Prière d'en aviser M. Raton, armurier, rue du Lycée, Grenoble (Isère), contre récompense.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

Une industrie sans concurrence, de grand avenir, s'ajouterait chimiste avec

apport de 30,000 francs. Affaire sérieuse. Ecrire poste restante Lyon-Terreux, n° 125.

Monopole eau minérale très avantageusement connue, offert à personne ayant relations médicales. Belle situation. Adress. offres et références Maurel, 30, boul. des Dames, Marseille.

On demande associé ou commanditaire avec apport de 20 à 25,000 fr. p. donner extension à commerce en pleine activité, très sérieux. Ecrire à Seguin et Cie, 90, r. Pierre-Corneille, Lyon.

On offre belle situation de directeur d'une compagnie d'assurances en création sur des bases nouvelles appelées à un grand succès, à homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation, d'un capital de 30,000 fr. garantis hypothécairement. Ecrire n° 321, A. au bureau de location du Nouveau Lyon.

LOCATIONS

A louer de suite, ensemble ou séparément, rez-de-chaussée et 1^{er} étage, 40 mètres de longueur au besoin, écurie, remise et cour. S'adr. à Charrière, r. Tête-d'Or, 115.

A louer au 1^{er}, belles pièces 3 fenêtres sur rue de la République, alcôve, cabinet toilette ; grand vestibule, très indépendante pouvant servir de bureau, pied-à-terre. On louerait également en garni. Prendre l'adresse café Gonard, coin rue Ferrandière et Palais-Gaillet.

A louer, meublée, 800 fr., à Vif, près Grenoble (chemin de fer, poste, télégraphe), la Propriété Champollion. Belle vue de montagnes. Par l'entée. Dix lits de matelas. Vastes communs. Jardins, bassins, chasses d'espérance. S'adr. à M. Bertrand, notaire à Vif.

A louer, chassé de 100 hectares environ, près de Sury ; on pourrait louer en même temps une petite maison. S'adr. pour renseignements à la mairie de Montbrison.

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos 2 à 3,000 mètres. On achèterait au besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

A louer, à Neyrolles (Ain), plusieurs chambres garnies, jolie campagne, 2 kil. gar. Nantua. S'y adresser, maison Vernet.

A louer de suite, à 5 kilom. gare Pontenaveux, Maison 9 pièces, terrasse abritée, vue superbe sur la vallée de la Saône, grand jardin. S'adr. à M. Silvestre, à Chénas (Rhône).

A louer au 1^{er} mai 1895, à Mâcon, un Magasin horlogerie-bijouterie, 30, rue Fraicheur, avec agencement intérieur. Pour visiter, s'adr. à M^{lle} Lespinasse, notaire à Mâcon.

A louer, à Saint-Paul-en-Jarez (Loire), Moulin à blé, 4 tours, mus eau et vapeur, prairies, terres contiguës. S'adr. M. Limonne, à Saint-Chamond, et M^{lle} Roche, notaire.

FONDS

ou Immeubles à vendre

Usine à vendre, 10 kil. de Lausanne (Suisse), proximité gare. Filature de laine, moulin, huilerie, logement, dépendances. 167 ares terrain contigu. Force hydraulique. S'adresser à M. Pathod, notaire, place Saint-François, 14, Lausanne.

A vendre, sur terrain des hospices, quartier des Brotteaux, deux maisons bien louées, 8 ans de bail. Revenu net, 3,000 fr. environ. Prix demandé : 16,000 fr. S'adr. au bureau du journal, n° 163.

A céder, cause de décès, à Tournais, bazar, ferblanterie, quincaillerie. Jouissance immédiate. S'adr. M^{lle} Corrin, notaire, Tournais (Saône-et-Loire).

A vendre, à Monplaisir, maison bourgeoise de 12 pièces, avec terrain, petit jardin et dépendances. Prix demandé : 25,000 fr. S'adr. à M. L. E., bureau du journal, n° 0916.

A vendre, 50 kil. de Lyon (p. g.), Jolie Villa, 10 p. conf. et dépay. Jolie rem. et dépend. 200 m. b. omb. vue sup. Prix : 25,000 fr. MM. Bailly et Bérignon, pl. Terreaux 7.

On désire acheter terrain à bâtir dans les Brotteaux de 1200 à 1500 mètres, pour y installer bureaux et usine. S'adresser, pour les offres, au bureau du journal, sous le n° 01603.

A vendre ou à louer une Belle Propriété située route de Grenoble, sur la hauteur, cinq minutes des tramways, composée d'une maison bourgeoise 14 pièces, une salle d'eau de la Compagnie, salle d'ombrage, 4,000 mètres de terrain tout en rapport, maison de jardinier, etc. Prix modéré. S'adr. bureau du journal, sous le n° 157.

Bains, immeuble, recette 12,000 fr. bien situés, après 3,500. Vente modérée, frais fortune. S'adr. M^{lle} Masson, cours Gambetta, 28, Lyon.

A vendre, à Sainte-Foy-lès-Lyon, jolie maison genre chalet, 6 pièces, clos 1600 mètres. Vue superbe. Prix : 22,000 fr. Ecr. bureau du journal, n° 0134.

A vendre, Beau pré de 8500 m. c., à Passieris ; rapport annuel, 160 fr. environ. Prix demandé : 4,500 fr. S'adr. à M. F. F., bnr. du journal.

A vendre, Maison située à Panissières (Loire), grande cour, 2 caves, 4 greniers, louée 500 fr. Prix demandé, 11,000 fr. Ecr. F. F. bur. du journal.

Grande Propriété rapport et agrément à vendre aux Aiguilles Baunand, Sainte-Foy-lès-Lyon. S'adr. M. L. Lort, not., rue Bât-d'Argent, Lyon.

A vendre, Propriété située à Beynost, close de murs, 2 pièces d'eau, complantée d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix demandé : 20,000 fr. S'adr. S. H., bureau du journal.

A vendre ou à louer, à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 460 mètres, jolie maison bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vue à bon marché. On fournirait cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

A. JOURDAN, 14, passage des Terreaux, Lyon. — A céder, beau Café-Brasserie, sur avenue. Recette, 60 fr. par jour. Prix à débattre. Bar-Brasserie, angle trois rues, près casernes. Recette moyenne, 100 fr. par jour, beau logement, superbe installation. Prix à débattre.

A. JOURDAN, 14, passage des Terreaux, Lyon. — A céder, beau Café-Brasserie, sur avenue. Recette, 60 fr. par jour. Prix à débattre. Bar-Brasserie, angle trois rues, près casernes. Recette moyenne, 100 fr. par jour, beau logement, superbe installation. Prix à débattre.

A. JOURDAN, 14, passage des Terreaux, Lyon. — A céder, beau Café-Brasserie, sur avenue. Recette, 60 fr. par jour. Prix à débattre. Bar-Brasserie, angle trois rues, près casernes. Recette moyenne, 100 fr. par jour, beau logement, superbe installation. Prix à débattre.

A vendre, à la station de Montchat, Joli Chalet suisse, 10 pièces, terrasse et jardin. Prix : 12,000 fr. S'adr. au café de la place Ronde. Occ. rare.

A vendre, près Valence, château, 27 p. arb. séculaires, pièce d'eau, 63 hect. tout clos. S. Dupin, Valence (Drôme).

A vendre, près Valence, château, 27 p. arb. séculaires, pièce d'eau, 63 hect. tout clos. S. Dupin, Valence (Drôme).

OBJETS MOBILIERS

à vendre ou échanger

A vendre d'occasion une tricoteuse en très bon état. S'adr. rue Montebello, 5, au 1^{er}, à Mlle MARIA.

Occasion, petit bahut Louis XIII noyer ciré. A vendre, S'adresser 9, rue Sala, au 4^e, porte à droite.

A vendre, un prix de 400 fr., une bicyclette P. Clément presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. F., n° 150, bur. du journal.

On désire vendre un beau lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix : 10,000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 0406.